

**N° 25-03-12**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf mars,  
le Conseil Municipal de la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2025.

**PRÉSENTS** : M.M. MOISAN (Maire), DELAUD, ROUXEL  
MANIANGA-KEYET, DA SILVA PEDRO, FORTIN.  
Mmes JACQUENET, DESPINS, VOLLAND.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice :

Présents :

Votants :

11

9

11

**EXCUSÉS** : M. KERJEAN (pouvoir à M. ROUXEL), Mme FOURNET  
(pouvoir à Mme JACQUENET).

**SECRETÀIRE DE SÉANCE** : Mme JACQUENET.

**OBJET : Acquisition  
d'un bien immobilier/  
7 place des Alliés**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 17-12-39 ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 24-08-26 ;  
Vu l'avis des domaines en date du 15 novembre 2023 ;

Considérant la volonté du Conseil Municipal de développer des  
nouveaux services dans le village, dont notamment la création d'une  
micro-crèche privée tel qu'indiqué dans son programme électoral ;  
Considérant la mise en vente d'un bien inoccupé en coeur de village,  
au 7 place des alliés, par son propriétaire M. VALLOT Daniel ;  
Considérant la délibération n° 24-02-11 autorisant Monsieur Le  
Maire à faire une proposition d'achat de la parcelle n° F0243 d'une  
surface de 570 m<sup>2</sup> au prix de 170 000 € ;  
Considérant le courrier du 19 mars 2024 de M. VALLOT indiquant  
qu'il refusait l'offre de 170 000 € et proposait la somme de  
180 000 € ;  
Considérant l'estimation de la Direction Nationale d'Interventions  
Domaniales qui évalue la valeur vénale du bien à 183 000 € avec une  
valeur minimum de 150 000 € ;  
Considérant le courrier de relance du 5 juillet 2024 de M. VALLOT  
indiquant qu'il maintient son offre de 180 000 € ;

Le Conseil Municipal a donné son accord et autorisé Monsieur le Maire à faire une proposition d'achat de cette parcelle cadastrée section F numéro 243 d'une surface de 570 m2 au prix de 180 000 €.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal d'acquérir auprès de M. VALLOT, au prix de 180 000 €, le bien situé 7 place des alliés cadastré section F numéro 243 d'une surface de 570 m2.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

- d'acquérir au prix de 180 000 €, hors frais de notaire en sus, le bien situé 7 place des alliés cadastré section F numéro 243 d'une surface de 570 m2.***
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition,***
- de préciser que les crédits seront prévus au budget,***
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et signer toutes les pièces y afférentes.***

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

En Mairie, le 31 mars 2025.

Le Maire,  
Bernard MOISAN

